

# *Université d'Orléans*

---

## **RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR 2025**

---

Conseil d'Administration du 13 mars 2026

***DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES  
UNIVERSITE D'ORLEANS***

# Sommaire

Préambule .....	3
I. Introduction .....	4
1. Cadre juridique et objectifs du rapport de gestion .....	4
2. Contexte.....	4
II. Rappel des prévisions 2025 .....	4
1. Le budget 2025.....	4
2. L'équilibre prévisionnel du budget 2025.....	5
III. L'exécution budgétaire .....	5
1. Les recettes .....	5
2. Les dépenses .....	9
a) La masse salariale .....	11
b) Le fonctionnement .....	12
c) L'investissement.....	14
3. Le solde budgétaire .....	16
4. Focus sur les facteurs impactant la masse salariale.....	17
5. Les équilibres réels de la comptabilité patrimoniale (tableau 6).....	19
a. Le résultat patrimonial.....	19
b. La capacité d'autofinancement .....	20
c. Fonds de roulement (FDR), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie .....	20
IV. Projection et orientations .....	21
1. Synthèse des faits marquants l'exécution budgétaire 2025 .....	21
2. Projection 2026.....	22
3. Orientations à retenir.....	22
V. Annexe.....	24

## Préambule

En 2025, l'université d'Orléans poursuit l'évolution de son offre de formation, le développement de ses projets et l'adaptation de son pilotage financier pour accompagner ces transformations. Le présent rapport rend compte de la gestion et de l'exécution du budget 2025 conduites par les directions centrales, les composantes et les laboratoires de recherche. Il s'articule avec le débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'Administration au mois de juillet 2024 et les projets structurants qui ont rythmé l'activité de l'établissement.

Sur le plan international, l'université maintient son positionnement affirmé notamment au sein de l'alliance européenne ATHENA dont elle a pris la présidence le 19 septembre 2025 pour l'année académique 2025 - 2026. Elle poursuit le développement de nouvelles mobilités étudiantes et enseignantes, la structuration de programmes conjoints et le renforcement de projets collaboratifs de recherche. L'année 2025 marque ainsi une consolidation du développement européen de l'établissement.

Au niveau régional, l'université a poursuivi le développement de la formation médicale. L'ouverture du deuxième cycle de médecine au mois de septembre 2025 constitue une étape majeure, accompagnée de la structuration progressive de l'UFR de plein exercice et de la montée en charge des équipes pédagogiques et administratives. Les investissements réalisés en 2024 — la création du LI<sup>2</sup>RSO, l'acquisition d'équipements de pointe et l'installation de l'ART INSERM — ont permis d'aborder 2025 de manière structurante. L'installation de l'ART INSERM a d'ailleurs conduit également à la création d'une unité mixte de recherche avec l'INSERM, le laboratoire INTHERNA, présenté au Conseil d'Administration au mois de décembre 2025. Ces évolutions s'inscrivent dans une stratégie alliant formation et recherche et permettant ainsi de répondre aux besoins du territoire en matière de santé.

L'année 2025 est également marquée par la poursuite de projets d'envergure. Le projet MINERVE entre dans une phase de déploiement opérationnel plus avancée, avec les premières actions financées dans le cadre du programme décennal. Les laboratoires continuent de se distinguer dans des domaines stratégiques tels que l'hydrogène ou encore le patrimoine immatériel, renforçant la visibilité scientifique de l'établissement.

Sur le volet hydrogène, l'université d'Orléans a franchi une nouvelle étape en obtenant le financement du projet HAPPIS (Hydrogène, Applications Industrielles et Sécurité) à l'appel à manifestation d'intérêt AMI Compétences et Métiers d'Avenir, confirmant son positionnement de premier plan dans ce domaine.

Les actions en faveur de la vie étudiante, structurées autour du Schéma Directeur de la Vie étudiante adopté en 2024, se déploient progressivement, notamment en matière de santé étudiante, d'accompagnement social et de dynamisation de la vie des campus.

Sur le plan budgétaire, l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte toujours contraint, marqué par la poursuite des mesures salariales nationales et par l'impact en année pleine des décisions internes de revalorisation engagées en 2023 et 2024. L'établissement poursuit néanmoins une politique d'emploi volontariste, tout en veillant à maintenir un pilotage rigoureux de la masse salariale et du plafond d'emplois. La loi spéciale sur les 3 premiers mois de 2025 en l'absence de budget de l'Etat aura eu un impact non nul sur l'exécution du budget 2025 de l'université.

L'exécution budgétaire 2025 témoigne de la capacité de l'université à maintenir un équilibre financier solide malgré les tensions nationales. Les indicateurs financiers sont demeurés positifs tout en assurant le financement des projets en cours, notamment le projet Madeleine, OrSiM (Orléans simulation médecine) ou encore les engagements liés aux programmes France 2030. La trésorerie demeure importante du fait des avances perçues dans le cadre des projets de recherche et des projets France 2030 dont l'université d'Orléans est le premier établissement de l'Enseignement Supérieur bénéficiaire en Région Centre Val de Loire avec un peu plus de 50% de la totalité des financements France 2030 en Région. L'université doit cependant demeurer attentive à anticiper ses besoins futurs et à préserver ses équilibres financiers à moyen terme.

## **I. Introduction**

### **1. Cadre juridique et objectifs du rapport de gestion**

En application de l'article 208 du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), relatif à la comptabilisation des autorisations d'engagement et des autorisations d'emplois, et de l'article 211 relatif au compte financier, l'ordonnateur de l'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) doit établir le rapport de gestion pour l'exercice écoulé.

Ainsi, ce rapport accompagne le compte financier tout comme le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP et présentés par l'agent comptable.

Le Recueil des Règles Budgétaires des Organismes (RRBO) précise le contenu du rapport de l'ordonnateur : celui-ci a notamment pour objet de commenter et d'analyser, au regard de la mise en œuvre de la stratégie et des missions de l'organisme :

- L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier vis-à-vis de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif ;
- L'équilibre financier qui en résulte ;
- Le caractère soutenable de l'exécution budgétaire.

### **2. Contexte**

Le budget initial 2025 a été approuvé par le Conseil d'Administration (CA) du 13 décembre 2024 avec un solde budgétaire de – 5 574 408 €, ramené à – 2 553 786 € par le budget rectificatif voté lors du conseil d'administration du 11 juillet 2025.

Les orientations du budget initial 2025 reprenaient les grands axes définis par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour lequel l'établissement a présenté une situation financière globalement saine au compte financier 2024 avec un solde budgétaire de 9 693 k€ et une amélioration des taux d'exécution. Toutefois, l'augmentation des charges de personnel, partiellement compensée, et des investissements autofinancés appelaient à une gestion prudente pour assurer la soutenabilité des projets à venir comme la création de la faculté de santé et le déménagement de l'UFR DEM'O.

Tout en préservant le fonds de roulement, ce budget s'avérait prudent avec un ratio Dizambourg prévisionnel de 80,3 % (charges de personnel / produit encaissable), en dessous du seuil critique (fixé à 83 %).

Ce rapport rappelle les éléments prévisionnels budgétaires et patrimoniaux de l'exercice budgétaire 2025 (partie II), puis présente une analyse détaillée de l'exécution de ce budget (partie III).

## **II. Rappel des prévisions 2025**

### **1. Le budget 2025**

Le conseil d'administration du 11 juillet 2025 a approuvé les éléments du budget rectificatif (BR) présentés dans le tableau n° 1 :

Tableau 1 - Budget prévisionnel 2025				
	Autorisations d'engagement (BI + BR)	Crédits de paiement (BI + BR)	RE (recettes prévisionnelles)	Solde budgétaire (RE-CP)
<b>UO</b>	<b>212 550 722 €</b>	<b>192 183 709 €</b>	<b>189 116 847 €</b>	<b>-3 066 861 €</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>38 320 362 €</b>	<b>15 253 692 €</b>	<b>15 766 768 €</b>	<b>513 076 €</b>
France 2030	10 903 071 €	2 442 590 €	2 638 851 €	196 261 €
Contrats de recherche	26 615 211 €	12 009 022 €	11 087 917 €	-921 105 €
SeFCo	725 580 €	725 580 €	1 860 000 €	1 134 420 €
Université du Temps Libre	76 500 €	76 500 €	180 000 €	103 500 €
<b>Budget agrégé</b>	<b>250 871 084 €</b>	<b>207 437 401 €</b>	<b>204 883 615 €</b>	<b>-2 553 785 €</b>

Le budget après BR de l'université présentait un solde budgétaire prévisionnel – 2 553 785 €. Ce solde correspond à la différence entre les prévisions de recettes à encaisser de 204 883 615 € et les dépenses en crédits de paiement de 207 437 401 €.

## 2. L'équilibre prévisionnel du budget 2025

Les principaux indicateurs prévisionnels après budget rectificatif 2025 s'établissaient comme suit :

	Tableau 2 - Indicateurs patrimoniaux	
	Compte Financier 2024	Budget après BR 2025
Résultat	7 537 413 €	5 112 946 €
CAF	13 340 571 €	11 050 935 €
Fonds de roulement	33 676 067 €	33 622 001 €
Besoin de fonds de roulement	- 44 986 873 €	- 42 389 460 €
Trésorerie	78 943 365 €	76 291 887 €

Ainsi, le budget 2025 après BR prévoyait une dégradation de la situation financière par rapport au compte financier 2024 avec :

- Un résultat positif de 5,1 M€ contre 7,5 M€ au compte financier 2024 ;
- Une CAF à hauteur de 11 M€ contre 13,3 M€ au compte financier 2024 ;
- Un fonds de roulement de 33,62 M€ (contre 33,67 M€ au compte financier 2024) ;
- La trésorerie s'établissait à 76,29 M€ contre 78,94 M€ au compte financier 2024.

## III. L'exécution budgétaire

L'exécution budgétaire est la mise en œuvre du budget, conduisant à la réalisation des dépenses et des recettes. Le taux d'exécution permet d'apprécier le pourcentage de réalisation du budget par rapport à ce qui était prévu.

### 1. Les recettes

Le montant global des recettes arrêté au Compte Financier 2025 s'élève à 206 696 828 €, pour une prévision de 204 883 615 €. Le taux global d'exécution des recettes encaissées est de 101%, avec un écart de + 1 813 213 € par rapport au prévisionnel.

Depuis 2021, la subvention pour charge de service public (SCSP) a progressé de 12% soit 17 921 k€, notamment liée à la création du département de formation médicale.

Quant aux ressources propres, elles sont passées à 23 265 k€ en 2025 contre 15 225 k€ en 2021 soit une évolution de 28%. La figure 1 illustre ces évolutions.

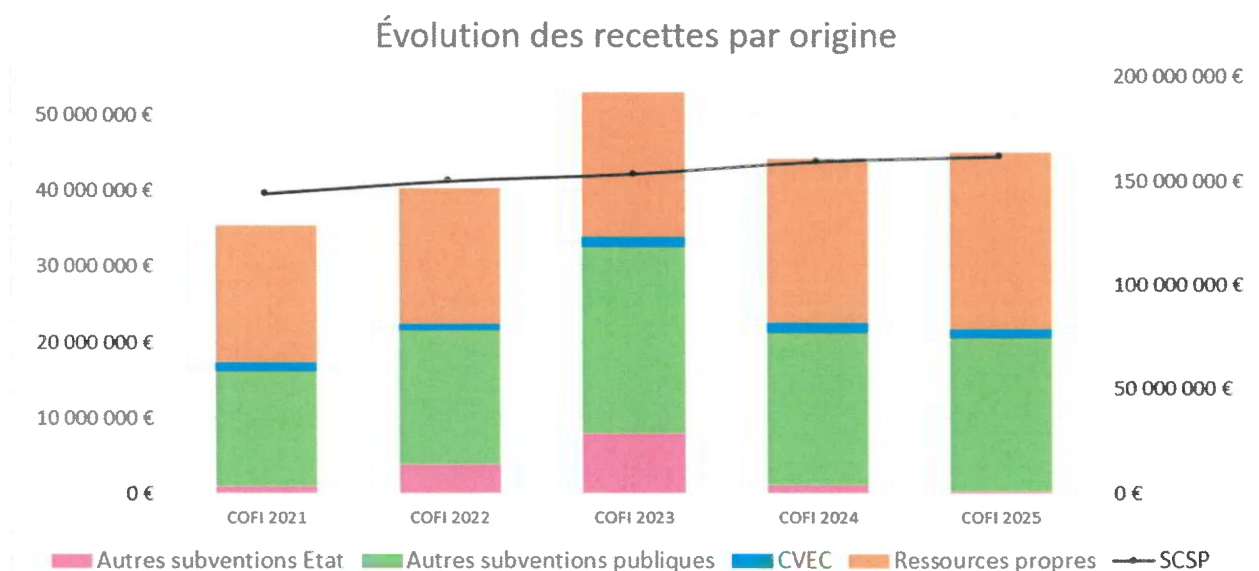


Figure 1 – Évolution des recettes par origine

La figure 2 détaille les subventions et ressources hors SCSP par provenance. Le CFA représente la part la plus importante des recettes hors SCSP devant les subventions régionales qui arrivent en seconde place

### Répartition des recettes hors SCSP COFI 2025

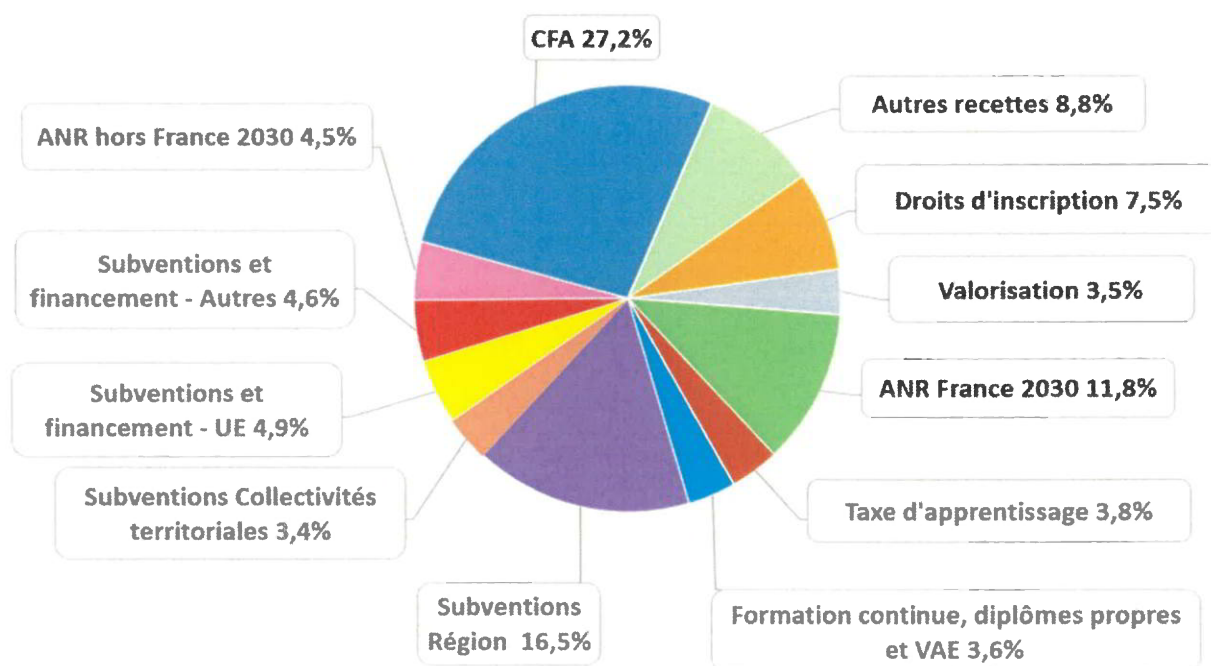


Figure 2 – Répartition des recettes hors SCSP compte financier 2025

Les tableaux n° 3 et 4 mettent en lumière les taux de réalisation des recettes selon leurs origines et selon les subdivisions budgétaires de l'établissement.

L'analyse de la situation à la fin d'exercice met en évidence les écarts entre les prévisions et les recettes réellement encaissées en 2025.

**Tableau 3 – Recettes encaissées 2025 par origine**

	COFI 2024	Prévisionnel RE 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
SCSP	159 179 026 €	160 238 337 €	161 686 557 €	1 448 220 €	101%
Autres subventions Etat	1 101 816 €	102 494 €	302 024 €	199 530 €	295%
CVEC (fiscalité affectée)	1 291 482 €	1 301 561 €	1 259 043 €	-42 518 €	97%
Autres subventions publiques	20 119 041 €	21 089 670 €	20 184 340 €	-905 330 €	96%
Ressources propres	21 763 197 €	22 151 553 €	23 264 864 €	1 113 311 €	105%
<b>Budget agrégé</b>	<b>203 454 562 €</b>	<b>204 883 615 €</b>	<b>206 696 828 €</b>	<b>1 813 213 €</b>	<b>101%</b>

**Tableau 4 - Recettes encaissées 2025 par subdivision**

	COFI 2024	Prévisionnel RE 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>190 615 149 €</b>	<b>189 116 847 €</b>	<b>189 806 145 €</b>	<b>689 298 €</b>	<b>100%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>12 839 413 €</b>	<b>15 766 768 €</b>	<b>16 890 683 €</b>	<b>1 123 915 €</b>	<b>107%</b>
France 2030	2 011 347 €	2 638 851 €	3 907 060 €	1 268 209 €	148%
Contrats de recherche	9 506 530 €	11 087 917 €	10 950 304 €	-137 613 €	99%
SeFCo	1 161 990 €	1 860 000 €	1 887 866 €	27 866 €	101%
Université du Temps Libre	159 546 €	180 000 €	145 453 €	-34 547 €	81%
<b>Budget agrégé</b>	<b>203 454 562 €</b>	<b>204 883 615 €</b>	<b>206 696 828 €</b>	<b>1 813 213 €</b>	<b>101%</b>

Globalement, la subdivision France 2030 augmente par rapport à 2024 et dépasse les prévisions avec 148% de réalisation, ce qui est notamment lié au premier versement du projet Happis.

Les contrats de recherche voient une augmentation par rapport à 2024. Ils présentent une réalisation légèrement inférieure aux estimations en atteignant 99% de la prévision.

#### **Sur la subdivision UO (189 806 k€)**

Les recettes encaissées comprennent d'une part la SCSP à hauteur de 161 687 k€ et d'autre part les ressources propres à hauteur de 19 052 k€ (taux de réalisation de 101 %).

#### **Sur les autres subdivisions budgétaires de l'université (16 891 k€)**

##### **a) France 2030 :**

Cette subdivision présente des recettes de 3 907 k€ (taux de réalisation de 148 %).

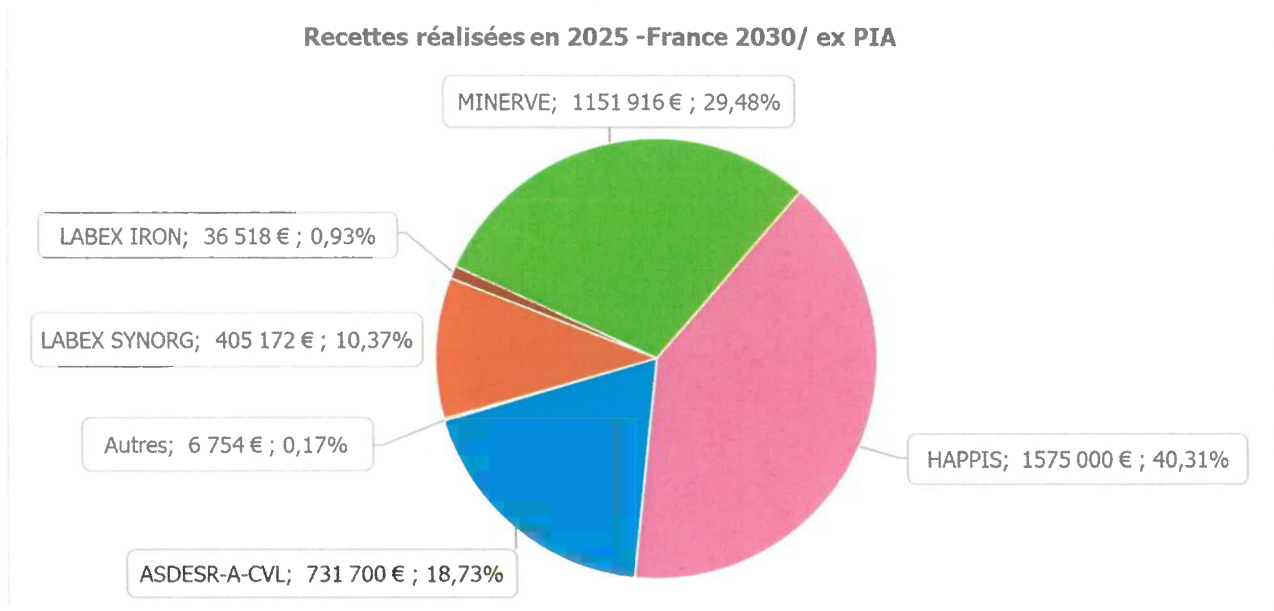


Figure 3 – Répartition des recettes relatives aux projets France 2030 et ex PIA

**b) Contrats de recherche hors France 2030 :**

Les recettes encaissées s’élèvent à 10 950 k€ (taux d’exécution de 99 %), et se décomposent ainsi :

- Financements - Région (2 240 k€)
- Financement ANR (3 373 k€)
- Financement Europe (2 463 k€)
- Autres financements (2 875 k€)

La figure 4 ci-dessous illustre la répartition des recettes réalisées en 2025 pour les contrats de recherche, en mettant en évidence les différentes origines de financement.

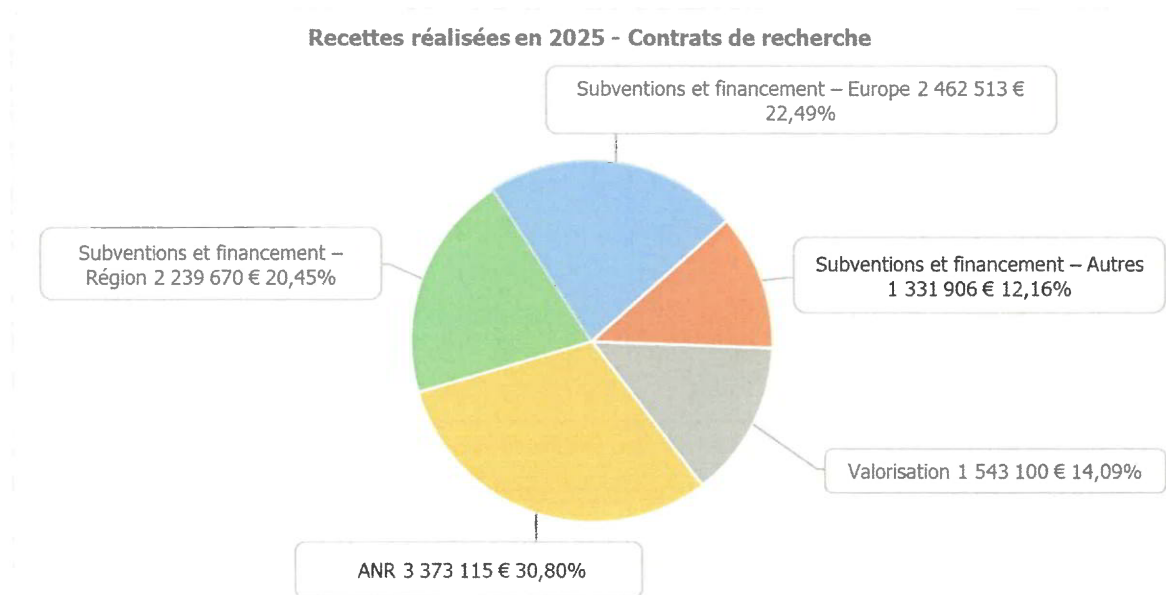


Figure 4 – Répartition des recettes relatives aux contrats de recherche par origine de financement

**c) SeFCo :** La réalisation de **1 888 k€** est supérieure à la prévision (taux d’exécution de **101 %**) et est en nette augmentation par rapport à 2024.

d) UTL : la subdivision a enregistré des recettes pour **145 k€** avec une baisse par rapport à 2024 (- 9%).

Synthèse de l'évolution des taux d'exécution

Tableau 5 - Evolution du taux de réalisation des recettes					
	Taux de réalisation RE 2021	Taux de réalisation RE 2022	Taux de réalisation RE 2023	Taux de réalisation RE 2024	Taux de réalisation RE 2025
SCSP	99%	101%	101%	100%	101%
<b>Autres subventions Etat</b>	125%	111%	83%	134%	295%
<b>CVEC</b>	70%	85%	109%	75%	97%
<b>Autres subventions publiques</b>	81%	83%	110%	101%	96%
Ressources propres	104%	93%	111%	107%	105%
<b>TOTAL</b>	<b>96%</b>	<b>99%</b>	<b>102%</b>	<b>98%</b>	<b>101%</b>

L'évolution des taux d'exécution des recettes montre une stabilité générale avec un taux global de 101 % en 2025, comparable à 2023 (102 %).

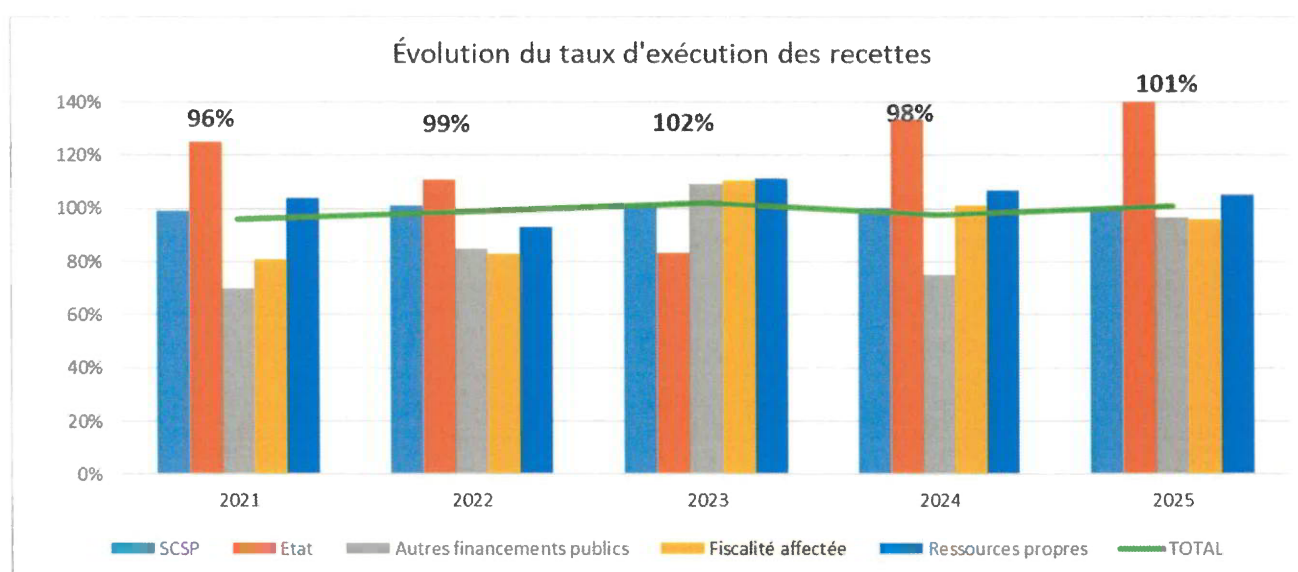


Figure 5 – Evolution des taux d'exécution des recettes comparées au prévisionnel

## 2. Les dépenses

Les trois enveloppes de dépenses sont la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement, en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP).

Depuis 2021, globalement les dépenses ont augmenté de 17 % soit 28 374 k€. La figure 6 illustre l'évolution des dépenses par enveloppe. Pour 2025, par rapport à 2021, correspond à :

- Masse salariale : 15 % soit 20 964 k€
- Fonctionnement : 27 % soit 6 295 k€
- Investissement : 14 % soit 1 115 k€

## Évolution des dépenses en crédits de paiement par enveloppe

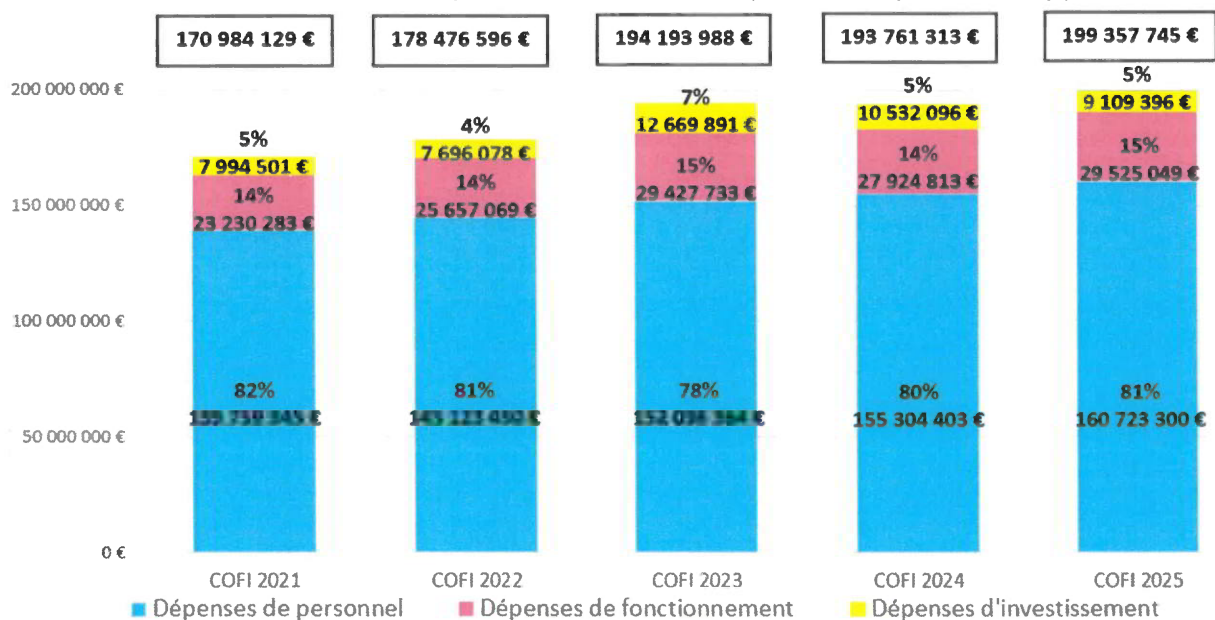


Figure 6– Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement par enveloppe de 2021 à 2025

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice.

	COFI 2024	Prévisionnel 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
Masse salariale	155 304 403 €	162 270 070 €	160 723 300 €	-1 546 770 €	99%
Fonctionnement	30 153 728 €	53 192 067 €	29 223 974 €	-23 968 093 €	55%
Investissement	10 006 995 €	35 408 947 €	7 662 241 €	-27 746 706 €	22%
<b>TOTAL</b>	<b>195 465 126 €</b>	<b>250 871 084 €</b>	<b>197 609 515 €</b>	<b>-53 261 568 €</b>	<b>79%</b>

Les faibles taux d'exécution des autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et investissement reflètent essentiellement la gestion pluriannuelle des projets.

En effet depuis 2023, dans le cadre du décret GBCP et plus particulièrement de la mise en œuvre de la pluri annualité, l'établissement met à disposition la totalité des autorisations d'engagement à valoir sur la durée de vie des projets.

Une attention particulière est accordée aux consommations de crédits de paiement qui constituent les décaissements effectivement réalisés dans l'année :

	COFI 2024	Prévisionnel 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
Masse salariale	155 304 403 €	162 270 070 €	160 723 300 €	-1 546 770 €	99%
Fonctionnement	27 924 813 €	32 581 029 €	29 525 049 €	-3 055 980 €	91%
Investissement	10 532 096 €	12 586 302 €	9 109 396 €	-3 476 906 €	72%
<b>TOTAL</b>	<b>193 761 313 €</b>	<b>207 437 401 €</b>	<b>199 357 745 €</b>	<b>-8 079 655 €</b>	<b>96%</b>

Pour l'exercice 2025, le budget prévisionnel après BR en crédits de paiement s'élevait à 207 437 401 €. Le total arrêté au compte financier 2025 pour les 3 masses est de 199 357 745 €.

En 2025, globalement le taux de réalisation des dépenses s'améliore passant de 93,83% à 96,11%.

Tableau 8 - Evolution du taux d'exécution des crédits de paiement						
Par rapport BR	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de masse salariale	98,37%	97,04%	96,53%	99,32%	98,45%	99,05%
Dépenses de fonctionnement	68,06%	71,43%	74,54%	82,60%	83,55%	90,62%
Dépenses d'investissement	63,05%	59,46%	57,18%	87,77%	68,63%	72,38%
<b>Taux d'exécution des CP/ BR</b>	<b>90,44%</b>	<b>90,00%</b>	<b>90,04%</b>	<b>95,57%</b>	<b>93,83%</b>	<b>96,11%</b>

Evolution du taux de réalisation des Crédits de Paiement

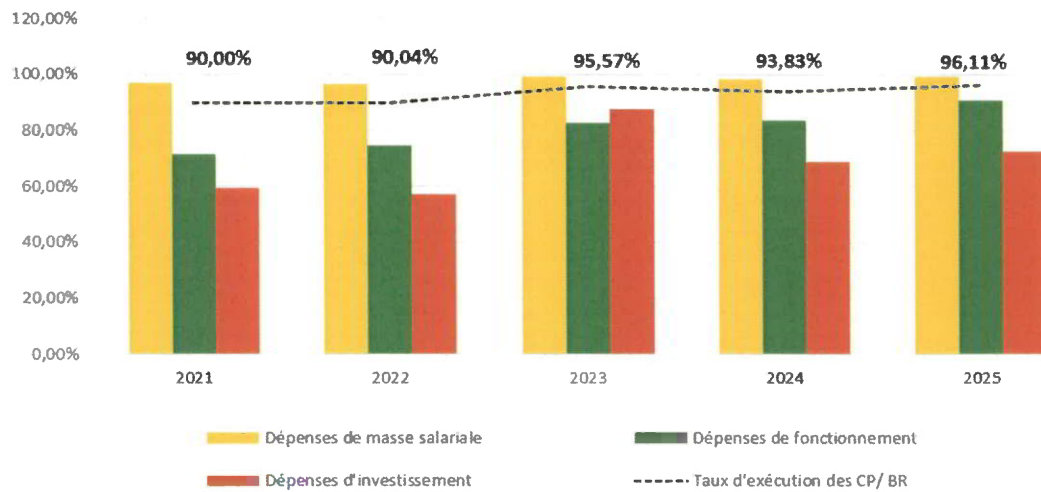


Figure 7 – Evolution des taux de réalisation des crédits de paiement

Le taux d'exécution des crédits de paiement pour les dépenses de masse salariale (99,05%) reste élevé et en légère hausse par rapport à 2024 (98,45%).

Tandis que les dépenses de fonctionnement (90,62%) montrent une amélioration par rapport à l'année précédente (83,55%).

Enfin, les dépenses d'investissement (72,38%) connaissent une amélioration par rapport à 2024 (68,63%).

### a) La masse salariale

S'agissant des dépenses de personnel, les montants d'AE et de CP sont réglementairement identiques (AE=CP), tant en budgétisation qu'en exécution.

Tableau 9 - Exécution des dépenses de masse salariale					
	COFI 2024	Prévisionnel CP 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>148 922 228 €</b>	<b>155 791 170 €</b>	<b>154 888 881 €</b>	<b>-902 288 €</b>	<b>99%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>6 382 175 €</b>	<b>6 478 900 €</b>	<b>5 834 418 €</b>	<b>-644 482 €</b>	<b>90%</b>
France 2030	944 766 €	792 590 €	631 797 €	-160 793 €	80%
Contrats de recherche	4 910 004 €	4 953 710 €	4 475 424 €	-478 286 €	90%
SeFCo	459 421 €	672 600 €	637 221 €	-35 379 €	95%
Université du Temps Libre	67 984 €	60 000 €	89 976 €	29 976 €	150%
<b>Budget agrégé</b>	<b>155 304 403 €</b>	<b>162 270 070 €</b>	<b>160 723 300 €</b>	<b>-1 546 770 €</b>	<b>99%</b>

L'écart de prévision des dépenses de masse salariale, bien que faible en pourcentage global (99%), révèle une variation en valeur de 1 547 k€.

Une présentation détaillée des éléments de la masse salariale 2025 figure au point 4.

## b) Le fonctionnement

Le graphique figure 8 présente l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2025, en distinguant les AE et les CP.

On observe une progression régulière des montants jusqu'en 2023, suivie d'une légère stabilisation en 2024 et 2025. Cette dynamique s'accompagne d'une amélioration continue des taux d'exécution, qu'il s'agisse du taux BI ou du taux après BR. Néanmoins, le budget rectificatif dégrade systématiquement les taux d'exécution.

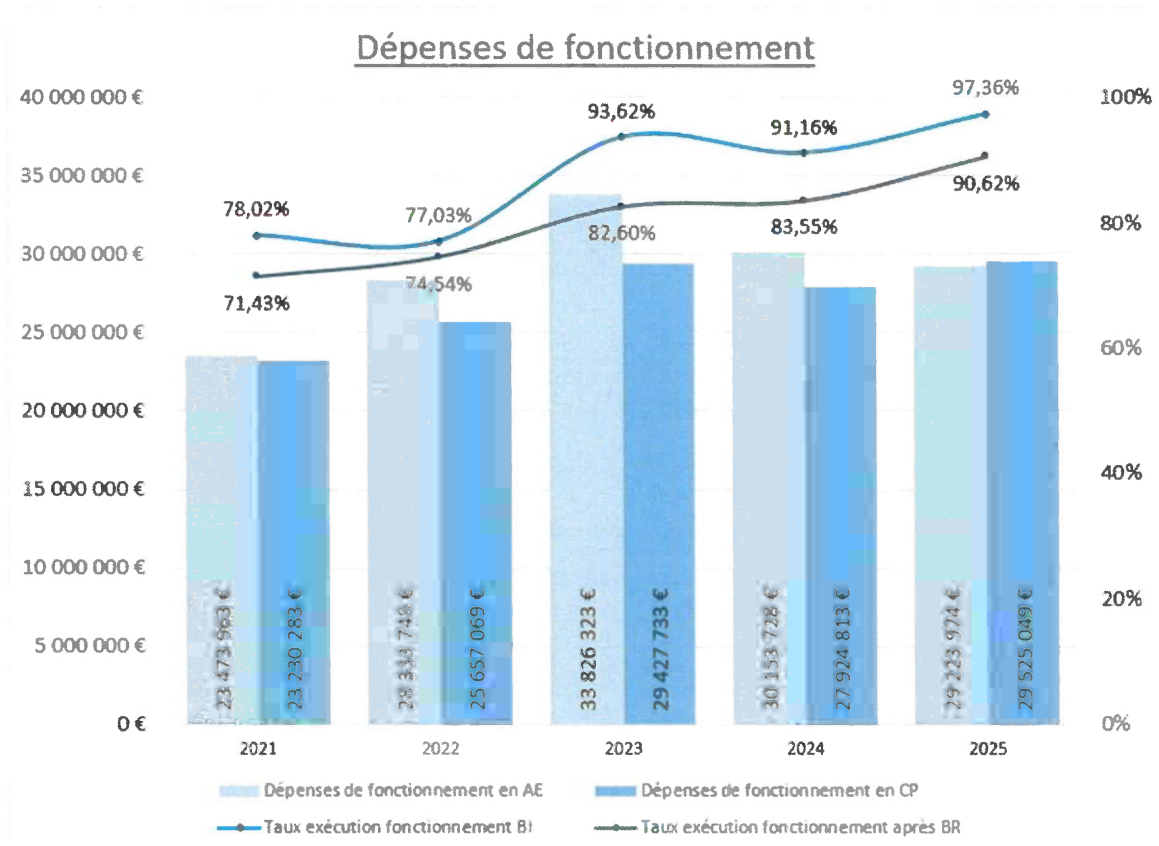


Figure 8 – Evolution des dépenses de fonctionnement arrêtées au compte financier de 2021 à 2025

L'exécution des dépenses de fonctionnement en autorisations d'engagement se présente comme suit :

	COFI 2024	Prévisionnel AE 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>23 886 940 €</b>	<b>28 248 553 €</b>	<b>24 873 709 €</b>	<b>-3 374 844 €</b>	<b>88%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>6 266 788 €</b>	<b>24 943 514 €</b>	<b>4 350 265 €</b>	<b>-20 593 249 €</b>	<b>17%</b>
France 2030	1 728 965 €	8 468 766 €	621 710 €	-7 847 056 €	7%
Contrats de recherche	4 510 539 €	16 413 268 €	3 708 527 €	-12 704 741 €	23%
SeFCo	14 427 €	49 980 €	11 749 €	-38 231 €	24%
Université du Temps Libre	12 857 €	11 500 €	8 280 €	-3 220 €	72%
<b>Budget agrégé</b>	<b>30 153 728 €</b>	<b>53 192 067 €</b>	<b>29 223 974 €</b>	<b>-23 968 093 €</b>	<b>55%</b>

En autorisation d'engagement, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est plus élevé sur la subdivision UO que sur les autres subdivisions. Ce qui est raisonnable car les AE sont ouverts au démarrage des projets (recherche, France 2030) pour l'ensemble de la durée du projet, ce qui génère une consommation des AE lissée sur la pluriannualité.

L'exécution des dépenses de fonctionnement en crédits de paiement se présente comme suit :

Tableau 11 - Exécution des dépenses de fonctionnement en CP					
	COFI 2024	Prévisionnel CP 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>21 580 216 €</b>	<b>27 569 549 €</b>	<b>25 164 589 €</b>	<b>-2 404 959 €</b>	<b>91%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>6 344 597 €</b>	<b>5 011 480 €</b>	<b>4 360 459 €</b>	<b>-651 021 €</b>	<b>87%</b>
France 2030	1 834 981 €	1 150 000 €	604 617 €	-545 383 €	53%
Contrats de recherche	4 483 270 €	3 800 000 €	3 736 378 €	-63 622 €	98%
SeFCo	13 255 €	49 980 €	11 882 €	-38 098 €	24%
Université du Temps Libre	13 091 €	11 500 €	7 582 €	-3 918 €	66%
<b>Budget agrégé</b>	<b>27 924 813 €</b>	<b>32 581 029 €</b>	<b>29 525 049 €</b>	<b>-3 055 980 €</b>	<b>91%</b>

Le budget agrégé prévisionnel en fonctionnement (CP) s'élevait à 32 581 029 € contre 29 525 049 € réalisés au compte financier, représentant un taux de réalisation de 91%.

Il convient de souligner que, depuis plusieurs années, le budget de fonctionnement est maintenu sous la barre de 30 millions d'euros.

L'écart en valeur le plus important est à imputer à la subdivision UO avec - 2 404 k€, soit 91 % de taux de réalisation global et se décompose ainsi :

La sous-exécution en fonctionnement concerne également les autres subdivisions dont le taux de réalisation est de 87 % soit - 651 k€ en montant :

- France 2030 représente un écart de -545 383 € en valeur et un taux de réalisation à 53 %
- Les contrats de recherche enregistrent un écart de - 63 622 € en valeur et un taux de réalisation satisfaisant (98 %)
- Le SeFCo représente un écart de -38 098 € en valeur et un taux de réalisation de 24 %
- L'Université du Temps Libre représente un écart de 7 582 € en valeur et un taux de réalisation de 66 %

La figure 9 représente la répartition du fonctionnement selon les grandes masses

Répartition du fonctionnement en crédits de paiement

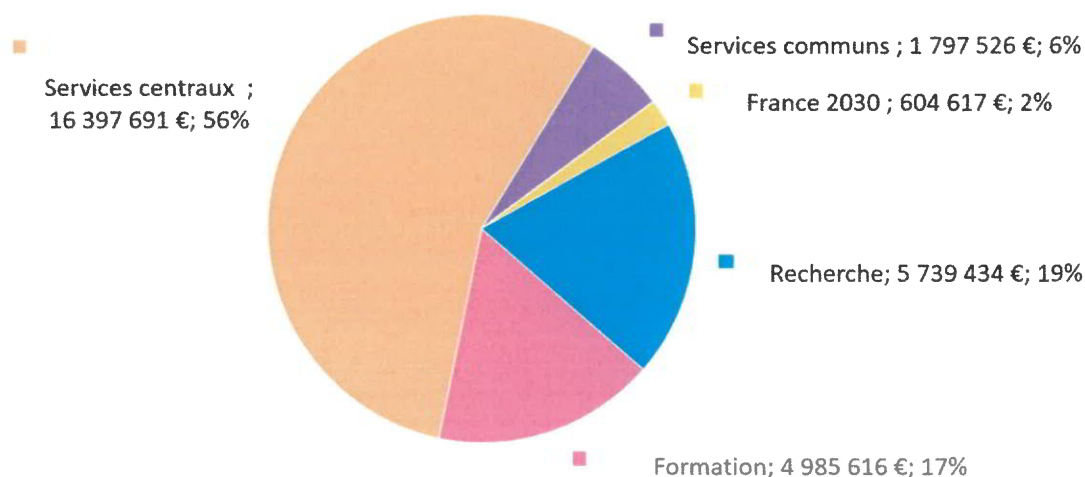


Figure 9 – Répartition des dépenses de fonctionnement en crédits de paiement

### c) L'investissement

Le graphique figure 10 présente l'évolution des dépenses d'investissement en AE et CP ainsi que les taux d'exécution après budget rectificatif (BR) et après budget initial (BI).

Ce graphique met en évidence de fortes fluctuations des dépenses d'investissement sur la période 2021 à 2025, révélant des taux de réalisation qui se sont améliorés depuis 2022 mais qui demeurent encore trop faibles même si l'écart entre AE et CP s'amenuise depuis 2023.

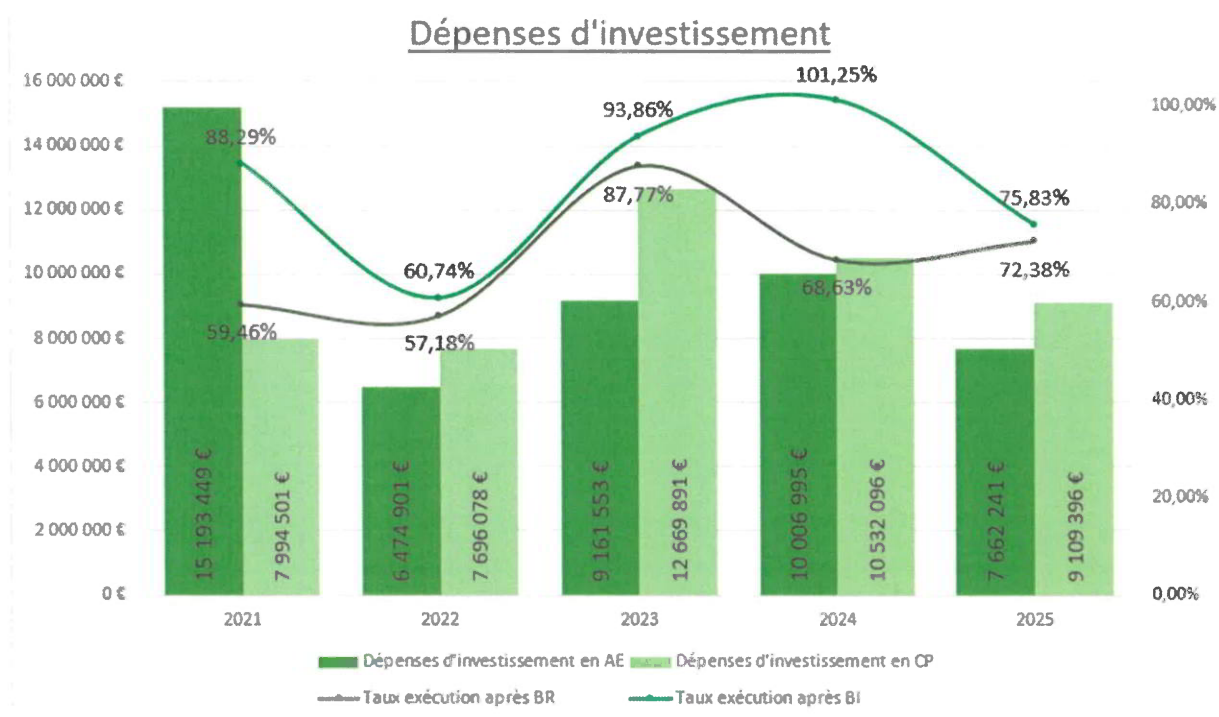


Figure 10 – Evolution des dépenses d'investissement arrêtées au compte financier de 2021 à 2025

En 2025, le niveau global de consommation des dépenses d'investissement en AE est de 7 662 241 €, ce qui représente un taux d'exécution de 22%, justifié par le caractère pluriannuel de ces dépenses.

Tableau 12- Exécution des dépenses d'investissement en AE					
	COFI 2024	Prévisionnel AE 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>6 510 668 €</b>	<b>28 510 999 €</b>	<b>6 461 465 €</b>	<b>-22 049 534 €</b>	<b>23%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>3 496 327 €</b>	<b>6 897 948 €</b>	<b>1 200 776 €</b>	<b>-5 697 172 €</b>	<b>17%</b>
France 2030	68 713 €	1 641 715 €	278 692 €	- 1 363 023 €	17%
Contrats de recherche	3 427 285 €	5 248 233 €	922 085 €	- 4 326 148 €	18%
SeFCo	0 €	3 000 €	0 €	- 3 000 €	0%
Université du Temps Libre	329 €	5 000 €	0 €	- 5 000 €	0%
<b>Budget agrégé</b>	<b>10 006 995 €</b>	<b>35 408 947 €</b>	<b>7 662 241 €</b>	<b>-27 746 706 €</b>	<b>22%</b>

Les dépenses d'investissement en crédits de paiement s'établissent à 9 109 396 €, représentant un taux d'exécution de 72%, en légère amélioration par rapport aux exercices précédents :

Tableau 13- Exécution des dépenses d'investissement en CP

	COFI 2024	Prévisionnel CP 2025	COFI 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
<b>UO</b>	<b>8 374 175 €</b>	<b>8 822 990 €</b>	<b>6 224 875 €</b>	<b>-2 598 116 €</b>	<b>71%</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>2 157 922 €</b>	<b>3 763 312 €</b>	<b>2 884 522 €</b>	<b>- 878 790 €</b>	<b>77%</b>
France 2030	16 853 €	500 000 €	182 398 €	- 317 602 €	36%
Contrats de recherche	2 140 741 €	3 255 312 €	2 702 123 €	- 553 189 €	83%
SeFCo	0 €	3 000 €	0 €	- 3 000 €	0%
Université du Temps Libre	329 €	5 000 €	0 €	- 5 000 €	0%
<b>Budget agrégé</b>	<b>10 532 096 €</b>	<b>12 586 302 €</b>	<b>9 109 396 €</b>	<b>-3 476 906 €</b>	<b>72%</b>

La subdivision UO affiche un taux de réalisation de 71 %, légèrement inférieur au taux d'exécution global (72 %), avec un écart de - 2 598 116 € par rapport au prévisionnel. Les subdivisions affichent un taux de réalisation plus élevé à 77%, avec un écart en valeur de - 878 790 €. La sous exécution la plus importante en valeur est à imputer à la subdivision Contrats de recherche pour 553 k€.

En dépenses réalisées, les investissements les plus importants sont à imputer à la subdivision UO pour 6 225 k€

Parmi les postes les plus significatifs, pour les contrats de recherche il y a l'acquisition d'un spectromètre RMN sur le projet ESTIM ICOA (1 591 k€) ainsi que l'acquisition d'un chromatographe en phase sur le projet VOLACT (175 k€).

Concernant les projets France 2030, les dépenses les plus significatives sont réalisées sur le projet Pro<sup>3</sup> (174 k€) avec l'achat d'outils de simulation et de deux serveurs GPU.

Répartition de l'investissement en crédits de paiement

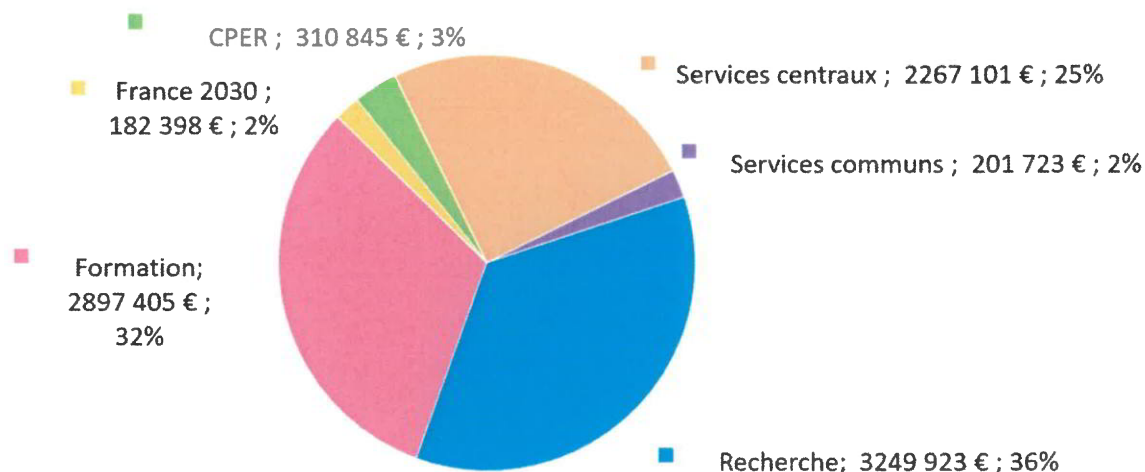


Figure 11 – Répartition des dépenses d'investissement en crédits de paiement

### 3. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire se calcule par différence entre les recettes encaissées et les dépenses en crédits de paiement.

Le solde budgétaire prévisionnel de - 2 553 785 € après BR, est arrêté à 7 339 083 €.

	Tableau 14 - Solde budgétaire			
	COFI 2024	Prévisionnel 2025	COFI 2025	Ecart en €
<b>UO</b>	<b>11 738 530 €</b>	<b>-3 066 861 €</b>	<b>3 527 800 €</b>	<b>6 594 661 €</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>-2 045 280 €</b>	<b>513 076 €</b>	<b>3 811 283 €</b>	<b>3 298 207 €</b>
France 2030	-785 252 €	196 261 €	2 488 248 €	2 291 987 €
Contrats de recherche	-2 027 485 €	-921 105 €	36 378 €	957 483 €
SeFCo	689 314 €	1 134 420 €	1 238 763 €	104 343 €
Université du Temps Libre	78 143 €	103 500 €	47 894 €	-55 606 €
<b>Budget agrégé</b>	<b>9 693 250 €</b>	<b>-2 553 785 €</b>	<b>7 339 083 €</b>	<b>9 892 868 €</b>

Le solde budgétaire est amélioré par rapport aux prévisions présentées au budget rectificatif (BR), avec une variation globale positive de 9 892 868 €.

L'amélioration de celui-ci est multifactorielle, liée d'une part à un taux de réalisation des recettes supérieur au prévisionnel (101%) et d'autre part à une sous exécution des dépenses (96%) essentiellement en investissement.

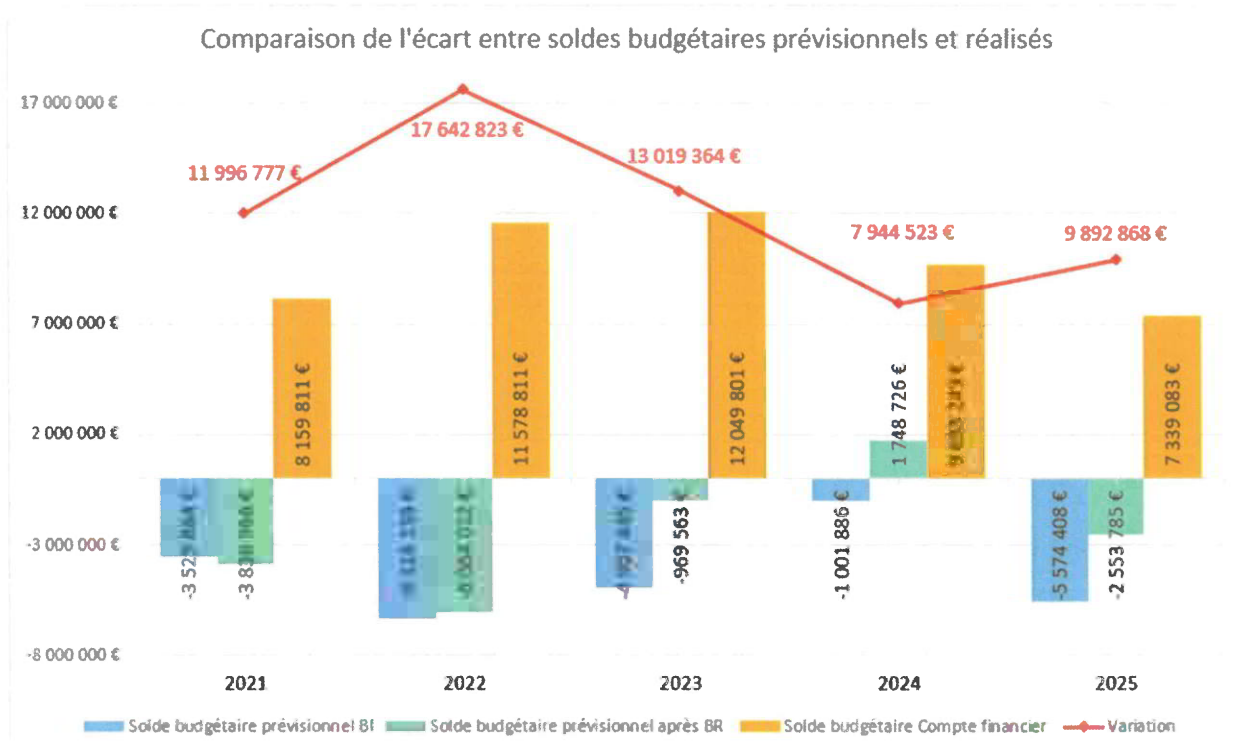


Figure 12 – Évolution des soldes budgétaires de 2021 à 2025

#### 4. Focus sur les facteurs impactant la masse salariale

La **masse salariale de l'université d'Orléans** est constituée :

- Des dépenses de personnel rémunéré sur la subvention versée par l'Etat (plafond 1),
- Des dépenses de personnel rémunéré sur ressources propres (plafond 2),
- Des dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (HPSOP), directement saisies dans le logiciel financier SIFAC, telles que les prestations d'action sociale, les rémunérations des intermittents du spectacle, les capitaux décès, ...

<b>Exercice 2025</b>		
	<b>Notification définitive 2025</b>	<b>Exécution 2025</b>
<b>EMPLOI (P1)</b>	1816 ETPT	1781,04 ETPT
<b>MASSE SALARIALE (P1)</b>	148 999 553 €	148 040 713 €
<b>EMPLOI (P2)</b>	-	215,68 ETPT
<b>MASSE SALARIALE (P2)</b>	-	12 283 850 €
<b>MASSE SALARIALE HPSOP</b>	-	398 737 €

L'exécution de la masse salariale de l'établissement pour l'exercice 2025 se chiffre à hauteur de 160 723 300 €, dont 148 040 713 € sous le plafond autorisé par l'Etat.

L'exécution 2025 est conforme au cadre réglementaire, par comparaison à la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) transmise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) au titre de l'exercice 2025 (notification définitive) sur les plafonds suivants :

- respect du plafond des emplois pérennes en ETPT,
- respect de la masse salariale des emplois pérennes en €.

**Tableau 14 - Principales évolutions de la masse salariale 2025**

<b>Catégorie</b>	<b>Montant</b>	<b>% de variation</b>
CAS Pensions (et ATI)	2 432 520 €	44,89%
EAP des mesures 2024 - Schéma d'emplois (hors contrats de recherche)	1 836 214 €	33,89%
Indemnitaire obligatoire	417 455 €	7,70%
Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2025	279 596 €	5,16%
Indemnitaire à l'initiative établissement	242 027 €	4,47%
GVT solde personnels titulaires	219 300 €	4,05%
Congés Longue Durée	217 079 €	4,01%
HPSOP (Hors Paiement Sans Ordonnancement Préalable)	155 965 €	2,88%
Evolution de la structure des emplois (dont repyramidages, changements de corps et dispositif Sauvadet)	64 110 €	1,18%
Schéma d'emplois hors contrats de recherche	46 984 €	0,87%
EAP des mesures 2024 - Mesures catégorielles titulaires exclusivement (PPCR)	10 065 €	0,19%
EAP des mesures 2024 - Evolution de la structure des emplois (dont repyramidages, changement de corps et dispositif Sauvadet)	1 465 €	0,03%
Variations des heures complémentaires et des vacances d'enseignement	-66 019 €	-1,22%
Variations sur les contrats de recherche	-437 864 €	-8,08%
<b>TOTAL EVOLUTION 2025</b>	<b>5 418 897 €</b>	<b>100%</b>

Cette présentation synthétique se décline comme suit :

L'exécution de la masse salariale de l'exercice 2025 présente une augmentation de 3,5 %, soit 5 418 897 €, comparativement à l'exercice 2024. Les principales **variations de la masse salariale en comparaison du compte financier 2024** sont les suivantes :

- **+ 1 836 K€** concernant l'Extension en Année Pleine (EAP) de la campagne d'emploi et du schéma d'emploi 2024, hors contrats de recherche :
  - Pour les personnels hors Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2025 à hauteur de **+ 989 K€**, dont la décomposition est la suivante :
    - Personnels BIATSS :
      - 📈 EAP Campagne d'emploi 2024 (hors médecine) pour un montant de **+ 324 K€**,
      - 📈 EAP Schéma d'emploi 2024 pour un montant de **+ 693 K€**,
    - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
      - 📈 EAP Campagne d'emploi 2024 (hors médecine) pour un montant de **+ 100 K€**,
      - 📉 EAP Schéma d'emploi 2024 pour un montant de **- 129 K€**,
  - Pour les personnels du Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2025 à hauteur de **+ 847 K€**, dont la décomposition est la suivante :
    - Personnels BIATSS :
      - 📈 EAP Campagne d'emploi 2024 médecine pour un montant de **+ 191 K€**,
    - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
      - EAP Campagne d'emploi 2024 médecine pour un montant de **+ 656 K€**.
- **+ 1 K€** concernant l'Extension en Année Pleine (EAP) de l'évolution de la structure des emplois 2024.
- **+ 47 K€** concernant la campagne d'emploi et le schéma d'emplois 2025, hors contrats de recherche :
  - Pour les personnels hors Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2025 à hauteur de **- 359 K€**, dont la décomposition est la suivante :
    - Personnels BIATSS :
      - 📈 Campagne d'emploi 2025 (hors médecine) pour un montant de **+ 66 K€**,
      - 📉 Schéma d'emploi 2025 pour un montant de **- 112 K€**,
    - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
      - 📉 Campagne d'emploi 2025 (hors médecine) pour un montant de **- 339 K€**,
      - 📈 Schéma d'emploi 2025 pour un montant de **+ 26 K€**,
  - Pour les personnels du Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2025 à hauteur de **+ 362 K€**, dont la décomposition est la suivante :
    - Personnels BIATSS :
      - 📈 Campagne d'emploi 2025 médecine pour un montant de **+ 74 K€**,
    - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
      - 📈 Campagne d'emploi 2025 médecine pour un montant de **+ 288 K€**,
  - **+ 44 K€** pour les apprentis.
- **+ 64 K€** concernant l'évolution de la structure des emplois 2025.
- **+ 219 K€** concernant le GVT solde 2025 (Glissement Vieillesse Technicité) :
  - **- 3 K€** pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs,
  - **+ 223 K€** pour les personnels BIATSS.

- **+ 10 K€** concernant l'EAP de la révision de la grille indiciaire des infirmières intervenue au 1<sup>er</sup> mai 2024 (Mesures catégorielles titulaires exclusivement (PPCR)).
- **+ 280 K€** concernant les mesures générales 2025 (titulaires et non titulaires) :
  - **+ 265 K€** suite à la revalorisation de la rémunération des doctorants contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
  - **+ 15 K€** d'EAP du reclassement de contractuels enseignants dans la grille des PRAG.
- **+ 2 433 K€** concernant l'augmentation de 4 points du CAS Pensions et ATI sur l'exercice 2025.
- **+ 417 K€** concernant l'indemnitaire obligatoire qui se décompose dans les grandes lignes comme suit :
  - **+ 69 K€** de dépenses pour les vacances administratives et techniques des personnels BIATSS,
  - **+ 42 K€** de dépenses pour l'IFSE des personnels titulaires BIATSS,
  - **+ 354 K€** suite à la revalorisation du RIPEC C1 sur l'exercice 2025 pour les personnels enseignants-chercheurs dans le cadre de la trajectoire financière de la LPR définie par le MESRI.
  - **+ 190 K€** de réévaluation du RIPEC C3 avec l'EAP de la cohorte 2024 (dernière cohorte entrante dans le roulement sur 3 années du RIPEC C3, processus de mise en place terminé en 2025),
  - **- 131 K€** de correction de l'exécution 2025 de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) en relation avec son extinction et la mise en place du RIPEC C3,
  - **- 153 K€** concernant la PES 2025 des ESAS :
    - **- 231 K€** de correction suite à la mise en place de la mensualisation des versements sur l'exercice 2024 de la Prime de recherche de l'enseignement supérieur (PRES) pour les personnels enseignants titulaires,
    - **+78 K€** suite à sa revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
  - Autres variations indemnitaires.
- **+ 242 K€** de correction de l'indemnitaire à l'initiative de l'établissement :
  - **+ 20 K€** sur la prime d'intéressement des personnels contractuels BIATSS,
  - **+ 221 K€** sur la prime d'intéressement du CFA U-CVL.
- **- 66 K€** de variation des heures complémentaires et des vacances d'enseignement :
  - **- 13 K€** pour les heures complémentaires,
  - **- 53 K€** pour les vacances d'enseignement.
- **- 438 K€** de variation sur les dépenses de personnel sur contrats de recherche.
- **+ 155 K€** concernant le HPSOP, comprenant le versement de capitaux décès sur l'exercice 2025.
- **+ 217 K€** concernant l'augmentation des Congé Longue Durée sur l'exercice 2025.

## 5. Les équilibres réels de la comptabilité patrimoniale (tableau 6)

### a. Le résultat patrimonial

Le résultat patrimonial mesure la différence entre les produits et les charges constatés. Le résultat intègre toutes les opérations réelles (qui donnent lieu à des flux financiers) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements, reprises...).

L'établissement présente un résultat 2025 excédentaire de 9 566 k€, en augmentation par rapport à 2024 (2 029 k€) et supérieur au prévisionnel évalué au Budget rectificatif (5 113k€).

	Tableau 15 - Résultat patrimonial			
	COFI 2024	Prévisionnel 2025	COFI 2025	Ecart en €
<b>UO (Projets France 2030 inclus)</b>	<b>7 577 183 €</b>	<b>3 869 868 €</b>	<b>9 485 338 €</b>	<b>5 615 470 €</b>
<b>Détail subdivisions</b>	<b>-39 771 €</b>	<b>1 243 078 €</b>	<b>81 027 €</b>	<b>-1 162 051 €</b>
Contrats de recherche	-1 046 744 €	- 1 792 €	- 1 084 431 €	- 1 082 639 €
SeFCo	929 333 €	1 137 420 €	1 117 204 €	- 20 216 €
Université du Temps Libre	77 640 €	107 450 €	48 254 €	- 59 196 €
<b>Résultat établissement</b>	<b>7 537 413 €</b>	<b>5 112 946 €</b>	<b>9 566 365 €</b>	<b>4 453 419 €</b>

## b. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement représente les ressources que l'université parvient à dégager de son activité pour pouvoir financer des investissements ne bénéficiant pas de financements externes, et donc ainsi réduire le besoin de prélèvement sur le fonds de roulement.

	Tableau 16 - CAF			
	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
CAF	6 938 812 €	13 340 571 €	15 212 317 €	14%

La capacité d'autofinancement 2025 est supérieure à la prévision (15,21 M€ contre 11,05 M€), et supérieure à la CAF constatée au compte financier 2024, du fait d'un résultat plus important.

Le maintien d'un niveau de CAF élevé est la garantie de la capacité de l'université à réaliser les projets engagés.

## c. Fonds de roulement (FDR), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources durables sur les emplois stables ; il représente une marge de sécurité financière permettant de financer des investissements, ou le cas échéant une partie du cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Comptablement, le niveau de fonds de roulement est égal au niveau de besoin en fonds de roulement plus le niveau de trésorerie.

	Tableau 17 – FDR, BFR et trésorerie				
	COFI 2024	Prévisionnel 2025	COFI 2025	Ecart en €	Ecart en %
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	33 676 067 €	33 622 001 €	41 679 482 €	8 057 480 €	24%
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 44 986 873 €	- 42 389 460 €	- 45 719 129 €	- 3 329 668 €	8%
Niveau de la TRESORERIE	78 943 365 €	76 291 887 €	87 679 035 €	11 387 148 €	15%

Le fonds de roulement s'établit à 41 679 k€, ce qui représente 79 jours de charges décaissables. Comme la CAF (15 212 k€) et les autres financements de l'actif couvrent le niveau des investissements, il en résulte un apport au fonds de roulement de 8 003 k€.

Le besoin en fonds de roulement s'établit à - 45 719 k€, et la trésorerie à 87 679 k€ (soit 166 jours de charges décaissables), la trésorerie est en augmentation de 8 736 k€ par rapport au compte financier 2024 (78 943 k€).

## IV. Projection et orientations

### 1. Synthèse des faits marquants l'exécution budgétaire 2025

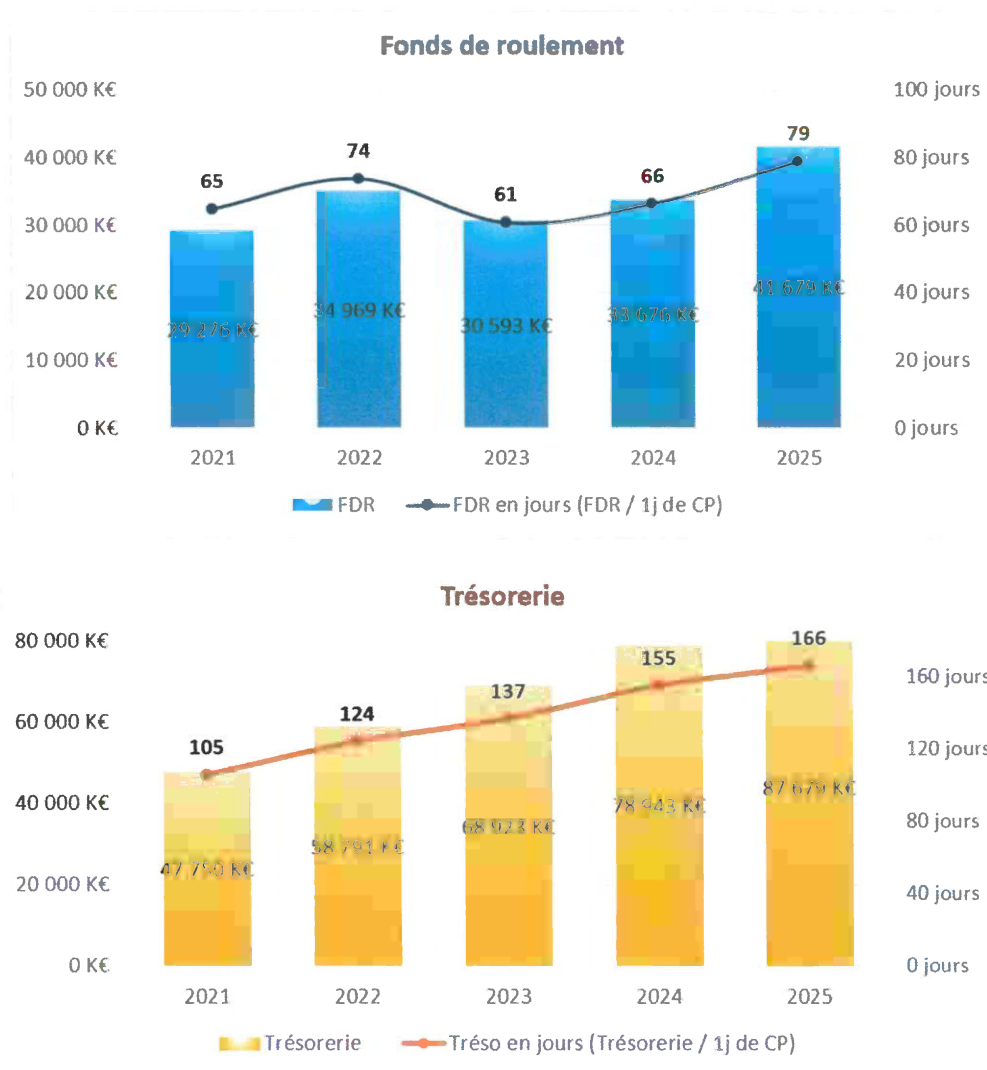
Le budget après BR prévoyait un solde budgétaire de – 2 554 k€. La sous-consommation des crédits de paiement a généré un écart de – 8 080 k€ entre l'exécution et les prévisions. L'écart entre les recettes encaissées et les recettes prévisionnelles est de + 1 813 k€. L'écart entre la prévision du solde budgétaire initialement prévu et celui arrêté au compte financier est de 9 892 k€, ce qui conduit à un solde budgétaire final de 7 339 k€.

L'exécution du budget 2025 présente :

- Un résultat positif de 9 566 365 € ;
- Une capacité d'autofinancement de 15 212 317 € ;
- Un solde budgétaire de 7 339 083 € ;
- Un besoin en fonds de roulement de – 45 719 129 €.

Par ailleurs, eu égard au décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 (GBCP) mentionnant les conditions d'appréciation de la soutenabilité, les indicateurs ci-dessous sont à observer :

- Une trésorerie de 87 679 035 € (166 jours en CP pour un seuil d'alerte de 30 jours) ;
- Un fonds de roulement de 41 679 482 € (79 jours en CP pour un seuil d'alerte de 15 jours) ;
- Un ratio « Dizambourg » de 77 % inférieur au seuil critique de 83% (Ratio rapportant les charges de personnel aux produits encaissables).



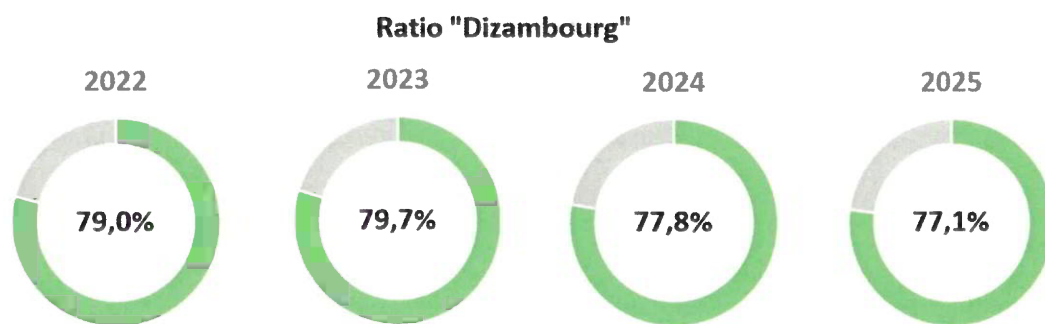


Figure 13 – Évolution des indicateurs de soutenabilité

## 2. Projection 2026

Compte tenu des informations apportées par l'exécution budgétaire et comptable 2025, il est possible de réaliser une nouvelle projection de l'équilibre financier de 2026 en réajustant les variables de stocks (FDR, BFR et trésorerie) sur la base du réalisé 2025. Cet ajustement confirme la soutenabilité de la trajectoire de l'université.

	2023	2024	2025	Budget 2026	
				Variations prévues	Montants ajustés après compte financier
Résultat	1 654 404 €	7 537 413 €	9 566 365 €		
CAF	12 251 177 €	13 340 571 €	15 212 317 €		
Fonds de roulement	30 592 693 €	33 676 067 €	41 679 482 €	-6 776 930 €	34 902 551 €
Besoin en fonds de roulement	-38 330 463 €	-44 986 873 €	- 45 719 129 €	-19 002 €	-45 738 131 €
Trésorerie	68 923 156 €	78 943 365 €	87 679 035 €	-6 757 928 €	80 921 107 €

## 3. Orientations à retenir

L'exécution budgétaire 2025 présente des résultats financiers positifs, avec un résultat patrimonial de 9,57 M€, une capacité d'autofinancement (CAF) de 15,21 M€, un solde budgétaire de 7,33 M€ et une trésorerie de 87,68 M€. Ces indicateurs traduisent une amélioration par rapport aux prévisions, notamment du fait d'une sous-consommation des crédits de paiement et d'un dépassement des recettes prévues conduisant à un niveau de fonds de roulement (FDR) atteignant 41,68 M€.

Le fonds de roulement s'établit à 41 679 k€, soit 79 jours de charges décaissables. Toutefois, ce montant doit être nuancé car à ce jour, le fonds de roulement est gagé par diverses opérations totalisant 32 938 k€, incluant la fiscalité affectée, les avances sur contrats de recherche, France 2030 et ERASMUS, le projet Madeleine, et la programmation immobilière. Une fois ces éléments pris en compte, le fonds de roulement en jours est réévalué à 17 jours, soit 2 jours au-dessus du seuil d'alerte fixé à 15 jours.

La situation de trésorerie demeure satisfaisante avec un niveau de 87 679 k€, représentant 166 jours de charges décaissables, bien au-dessus du seuil d'alerte de 30 jours. Cette capacité de trésorerie permet d'absorber à court terme d'éventuelles tensions financières et d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement. Cependant, le montant est également à nuancer dans la mesure où il tient compte des avances liées aux contrats de recherche et projets immobiliers.

Le ratio « charges de personnel sur produits encaissables (ratio Dizambourg) » s'élève à 77% (en baisse par rapport aux prévisions) et demeure en-dessous du seuil de vigilance de 83%. Il faut toutefois rester vigilant notamment au regard des décisions prises par l'Etat de ne pas systématiquement compenser intégralement les mesures qu'il a décidées.

L'analyse des équilibres financiers révèle une augmentation de la CAF (+14 % par rapport à 2024), conduisant à un renforcement des ressources internes pour financer les investissements. Néanmoins, Une attention particulière devra être portée aux engagements financiers futurs pour garantir la soutenabilité des investissements et préserver l'équilibre financier global.

Ces perspectives impliquent une gestion raisonnable des ressources pour soutenir les investissements stratégiques. Il conviendra d'assurer un suivi rigoureux des recettes et des dépenses afin de préserver les équilibres budgétaires.

La maîtrise de la masse salariale est notamment un enjeu majeur pour préserver cette soutenabilité. Ces mesures permettront de garantir une utilisation efficace des fonds et de soutenir les initiatives clés, assurant ainsi une gestion orientée vers les objectifs à long terme, à savoir la poursuite de la dynamique de développement de notre Université, avec la capacité d'en démarrer de nouveaux.

A Orléans, le 3 mars 2026

Le Président de l'Université d'Orléans



Eric BLOND

## V. Annexe

➤ Graphe : facteurs d'évolution de la masse salariale

Facteurs d'évolution

### COMPTE FINANCIER 2025 - Eléments de variation de la masse salariale entre le CF 2024 et le CF 2025

